

22^{ème} CONCOURS D'ART PHOTOGRAPHIQUE

Organisé par le Syndicat d'Initiative de Moirax, donnant lieu à une exposition
DANS LE PRIEURÉ DE MOIRAX (47 - Lot-et-Garonne)

Les 3 - 4 et 5 octobre 2014

Thème «HISTOIRES D'EAU»
Epreuves sur papier NOIR & BLANC ou COULEUR

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : Le concours doté de nombreux prix est ouvert à tous les photographes amateurs individuels ou membres de photo-clubs. La date limite de réception des épreuves est fixée au 20 Septembre 2014.

LA REMISE DES PRIX AURA LIEU LE 5 OCTOBRE 2014 à 18 Heures, dans l'église du Prieuré de Moirax (47 - Lot-et-Garonne)

ARTICLE 2 : Deux catégories pourront être présentées : NOIR et BLANC ou COULEUR.

Le jury composé de photographes professionnels et d'amateurs opérera une sélection dans chacune des catégories présentées (avec un maximum de 260 photos) et procédera au classement des 3 meilleurs clichés dans chacune des catégories, dans la limite d'un seul par auteur à qui seront attribués les prix, ses décisions sont sans appel.

Les photographies sélectionnées seront exposées dans l'église du Prieuré de Moirax.

Les visiteurs, par leur vote à l'issue de la visite de l'exposition, décerneront :

Un Prix spécial du public pour chacune des catégories

Un Prix spécial décerné par le vote des enfants (moins de 14 ans).

ARTICLE 3 : Les épreuves devront être conformes aux formats et normes définis ci-dessous:

- photos papier noir et blanc ou couleur
- montées sur des supports légers et rigides de format imposé 30x40 (sans cadre, ni sous-verre)
- **comportant obligatoirement un système d'accrochage solide ne risquant pas de détériorer les autres photos.**

Le nombre est limité à : **4 PHOTOS par auteur, dans chaque catégorie.**

ARTICLE 4 : Les envois devront se conformer aux spécifications suivantes :

a) les épreuves porteront au verso du support carton, lisiblement mentionnés :

*le titre de l'oeuvre, * le nom et l'adresse de l'auteur, éventuellement, le nom du Photo-Club.

b) le bulletin de participation sera obligatoirement joint à l'envoi (pourra être téléchargé sur le site de la Mairie).

c) les frais de participation sont fixés à 7€ par auteur pour 4 photos et 10€ pour 8 photos qui est un maximum.

Le chèque doit être libellé à l'ordre du SYNDICAT D'INITIATIVE DE MOIRAX et joint à l'envoi.

ARTICLE 5 : On peut récupérer les épreuves soit directement (à la fin de l'exposition) soit au Syndicat d'initiative (ou à la Mairie) sous un délai de 2 mois après la fin de l'exposition, dans le cas contraire le retour sera assuré par les organisateurs aux frais des participants. **Joindre des timbres d'un montant suffisant.** Une étiquette incluse dans l'envoi devra mentionner lisiblement l'adresse du participant.

Il sera pris le plus grand soin des épreuves, mais les organisateurs déclinent toutefois toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte. **Les photos non accompagnées des frais de retour ne seront pas renvoyées.**

Imprimé par nos soins

ne pas jeter sur la voie publique

ARTICLE 6 : Les envois sont à adresser à l'adresse suivante:

SYNDICAT D'INITIATIVE DE MOIRAX – 12 Grand Rue- 47310 MOIRAX
qui répondra (tél . 05 53 67.01.99) à toute demande de renseignement.

ARTICLE 7 : Le fait d'envoyer les épreuves pour participer à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. **Les photos non accompagnées du bulletin d'inscription et des frais de participation ne seront ni jugées ni exposées.**

ARTICLE 8 : Sauf instructions contraires des participants, les organisateurs se réservent le droit de pouvoir reproduire les épreuves présentées, uniquement pour les besoins de la manifestation, à des fins de promotion ou de rétrospective, sans but commercial, et ce, sans que puissent être réclamés des droits d'auteur.

Les clichés primés pourront être reproduits sur le site internet du SYNDICAT D'INITIATIVE.

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par les organisateurs.

Pour tout renseignement s'adresser à :

Patricia MONTEIL 06.15.87.08.29 /mail : graindesoleil24@hotmail.fr

BULLETIN DE PARTICIPATION 22° CONCOURS D'ART PHOTOGRAPHIQUE DE MOIRAX (LOT-ET-GARONNE)

DATE LIMITE D'ENVOI DES PHOTOS LE 20 SEPTEMBRE 2014 (Le cachet de la poste faisant foi)

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE

CODE POSTAL ET VILLEPAYS.....

TELEPHONE.....MAIL.....

Mode de règlement.....Montant.....

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus

DATE

SIGNATURE

N° PHOTO	NB / couleur	TITRE DE LA PHOTO
1.....	NB.....
2.....	NB.....
3.....	NB.....
4.....	NB.....
5.....	COULEUR.....
6.....	COULEUR.....
7.....	COULEUR.....
8.....	COULEUR.....